

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Cantin il est ordonné,—Que le nom de M. Hales soit substitué à celui de M. Lambert sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le Bill C-163, Loi ayant pour objet de mettre en œuvre, pour le Canada, une politique de la radiodiffusion, de modifier en conséquence la Loi sur la radio et d'édicter d'autres dispositions résultantes ou connexes, est étudié de nouveau en comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-187, Loi concernant le divorce, avec l'amendement suivant:

Dans la version française du bill, retrancher le paragraphe (1) de l'article 26 et y substituer ce qui suit:

«(1) La Loi sur la dissolution et l'annulation du mariage, la Loi sur la juridiction en matière de divorce, la Loi sur le divorce (Ontario) dans la mesure où elle a trait à la dissolution du mariage, et la Loi sur les appels de divorce en Colombie-Britannique sont abrogées.»

Du consentement unanime, l'amendement audit bill est lu une deuxième fois et agréé.

(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15 (3) provisoire du Règlement)

(Bills privés)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Stanbury, appuyé par M. Haidasz,—Que le Bill S-8, Loi concernant l'Excelsior, Compagnie d'assurance-vie, soit maintenant lu une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

M. Germa, appuyé par M. Fawcett, propose l'amendement suivant: Que le Bill S-8 ne soit pas maintenant lu une seconde fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Après débat, ladite proposition d'amendement est mise aux voix et plus de cinq députés s'étant levés de leur place pour demander l'enregistrement des «Pour» et «Contre»;

En conformité des dispositions du paragraphe (7) de l'article 6 provisoire du Règlement, le scrutin est reporté à huit heures ce soir.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Cameron (High Park), appuyé par M. Honey,—Que le Bill C-112, Loi constituant en corporation l'Aetna Casualty Company of Canada, soit maintenant lu une deuxième fois;

Et sur la proposition d'amendement de M. Gilbert, appuyé par M. Fawcett,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Le débat se poursuit;